



Depuis 15 ans que nous travaillons ensemble sur le territoire de la MRC de Bécancour

Le CLD et la MRC de Bécancour considèrent l'industrie touristique comme un secteur économique à part entière et sont d'avis que c'est collectivement que nous devons contribuer à la croissance de l'industrie touristique. En 1998, monsieur Maurice Richard qui occupait le poste de préfet de la MRC de Bécancour à ce moment, avait rassemblé toutes les municipalités à travailler ensemble sur le volet touristique. Dans la continuité, le personnel poursuit ses interventions en soutenant le milieu et ainsi accroître les retombées économiques sur tout le territoire de la MRC de Bécancour. En voulant offrir un concept d'expérience touristique recherchée et vécue par le client dans notre région, la division dans les services touristiques offerts n'est pas gagnante pour personne. Elle amènera un dédoublement autant dans la structure, dans l'offre touristique que dans les outils promotionnels (cartes touristiques, circuits, site Internet, etc.), sans compter les frais supplémentaires qui s'ajouteront autant pour le CLD que pour le nouvel OBNL chargé de l'opération du Bureau d'information touristique (BIT). Dans un contexte de concurrence intrarégionale féroce, les sommes doivent être investies intelligemment dans le but de générer des activités touristiques et engendrer des retombées significatives tout en étant innovatrices et diversifiées.

Nous rappelons que le gouvernement du Québec confie aux MRC du Québec un mandat de développement économique de leur territoire (*loi 137*) et que par définition le développement économique comprend spécifiquement le développement industriel, commercial, touristique, social et agroalimentaire. Cette loi prévoit que c'est la MRC qui octroie le mandat de gestion. Dans le cas présent, la MRC de Bécancour attribue la gestion du développement et de la promotion touristique au CLD de la MRC de Bécancour.

Le CLD et la MRC de Bécancour souhaitent que cette situation se rétablisse rapidement, afin que l'industrie touristique et le développement socioéconomique de la région n'en soient pas trop affectés, surtout dans un contexte aussi préoccupant que la fermeture de Gentilly 2. Pour ce faire, la MRC de Bécancour a adressé une requête à la Commission municipale du Québec pour l'organisation d'une séance d'arbitrage tel qu'il a été résolu lors de la dernière séance du conseil des maires. Une rencontre aura lieu très bientôt. Elle permettra une entente sur la prise en charge du développement et de la promotion touristique de la MRC.

Mario Lyonnais
Préfet de la MRC de Bécancour

Jean-Guy Paré
Président du CLD de la MRC de Bécancour